

Séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2015

Présents : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX CONTAT, Bernard LARRUAT, Marie-Thérèse CORRETEL, Marlène PERONNET, Isabelle PONCET, Daniel BROCHIER, Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Sousanna AVIET.

Excusés : Michel GUILLOT, Éric PERONNET.

Florence BLATRIX CONTAT est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente du Conseil Municipal :

Le compte-rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

2. Convention école de Jasseron

Suite à la revalorisation de la participation financière de Drom aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés sur la Commune, il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs proposés par la Commune de Jasseron.

Ces tarifs ont été annoncés à la réunion de Conseil Municipal du 1er décembre 2014, soit 400 € par enfant de Drom scolarisé en classe maternelle à Jasseron et de 700 € par enfant de Drom scolarisé en classe primaire de Jasseron, suite à une dérogation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Commune de Jasseron et autorise M. le Maire à signer la convention.

3. Participation financière Commune de Treffort

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de dérogation scolaire, acceptée par le Maire de Treffort, a été déposée en Mairie pour l'inscription d'un enfant à l'école de Drom.

M. le Maire propose de demander une participation financière à la Commune de Treffort sur la base du tarif appliqué par cette même Commune aux écoles extérieures.

La participation financière proposée est de 420 € par an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

4. Achat terrain

Le Maire rappelle l'achat de 2 parcelles côté ouest de la place, il y a une dizaine d'années, pour une surface de 1000 m² au prix de 1 euro du m² ainsi que les frais de notaire.

Ces deux parcelles sont situées en milieu inondable. Elles ne se prêtent guère à un aménagement sans le remblaiement du terrain.

Cet achat était motivé par la mise en place d'équipement de jeux pour les enfants. Ce projet d'aménagement d'une aire de jeux a déjà plusieurs années, il était initialement prévu dans le pré Grandpierre mais n'a pas non plus abouti.

Nous avons peut-être une opportunité d'aboutir sur ce projet avec cette nouvelle proposition.

M. le Maire propose d'acheter une parcelle attenante au passage de l'alambic section A 1818 pour 117 m² et une partie de la parcelle section A 1819 environ 325 m² suivant le plan présenté soit environ 442 m².

Les parcelles proposées sont situées près de la salle polyvalente dans un endroit qui n'est pas inondable. L'aménagement de ces parcelles pourrait-être fait de manière assez simple. Le mur de soutènement inférieur pourrait être prolongé.

Une réunion sur place du Conseil Municipal sera programmée pour regarder les aménagements possibles.

Le Maire propose qu'une demande d'estimation du prix de vente soit faite aux Services des Domaines sur la base de 450 m².

5. Questions diverses :

- Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont

Mme Blatrix Contat, adjointe présente le rapport d'activité du Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport d'activité.

- Compte Rendu Conseil d'école

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole fait apparaître les points suivants :

- Une sonnette a été installée à l'école.
- Un récupérateur d'eau et un composteur ont également été installés dans le jardin.
- La porte du portail a été réparée.
- La chaudière a été réparée.
- Le photocopieur sera changé durant l'été suite à un changement de contrat.
- Il a été demandé l'installation d'un détecteur de fumée.
- L'installation d'un nouveau placard à pharmacie a été suggérée.

La date de rentrée des élèves est le mardi 1er septembre. L'école attend 11 ou 12 élèves l'an prochain. Une dérogation a été demandée pour scolariser un enfant en maternelle sur Villereversure.

Projets envisagés pour l'année prochaine :

- Travail en musique avec Aline ou Didier.
- Obtention du 3ème label Eco école. Une petite réception sera organisée à la rentrée. Poursuite du travail éco-école sur le thème de l'alimentation.
- Théâtre.
- Marché des connaissances.
- D'autres projets pas encore définis.

- Périscolaire

Les rythmes scolaires de cette année seront conservés pour l'an prochain. M.Turpin remercie vivement toutes les parties concernées qui se sont investies dans ce cadre et qui font que cela fonctionne bien. Le

même fonctionnement est prévu pour l'an prochain avec quelques changements et ajustement dans l'activité. Tout cela sera reprécisé lors de la rentrée de septembre.

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement de l'Agenda d'accessibilité programmé. Celui-ci est accordé pour une durée de trois ans à compter du 2 juillet 2015 (arrêté du Préfet). Les travaux devront être terminés au 30 juin 2018.
- Les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente ont commencés début juillet pour une durée prévue de 1 mois.
- Deux entreprises ont fourni un devis pour l'achat d'une débroussailleuse, la Commune est en attente d'un troisième avant de prendre la décision de l'achat.
- Deux déclarations préalables de travaux ont été déposées.
- Mme Blatrix Contat fait le point sur l'avancement de l'élagage et sur la voirie. La suite du programme 2014 qui n'avait pas été terminé a été faite. Le programme 2015 est en cours.
M. Larruat, adjoint fait le point sur l'ambrosie. Cette plante est présente vers l'entrée du Tunnel, sur l'ancienne décharge et à proximité de la station d'épuration. Notre agent communal se charge de faucher ces plantes.
- Evolution de l'intercommunalité, Loi NOTRE : M. le Maire présente l'étude commandée en 2011 et différents échanges sur la CCTER et Vallée du Suran. Globalement le débat continu, les intercommunalités ont des points de vue différents.
- Site des Conches : une réunion a eu lieu entre les 4 communes concernées : Ceyzériat, Drom, Jasseron, Ramasse. Il s'avère que le site présente d'important risque d'incendie suite à la sécheresse qui s'abat sur le département et le comportement des visiteurs. Des feux de camp sont allumés à même le sol.
Il a été décidé de mettre en place une signalisation pour interdire les feux sauvages.
Chaque Commune prendra un arrêté d'interdiction par la partie qui le concerne.
La Commune est concernée par l'achat d'un panneau. Une demande de participation sera faite à la CCTER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 23 h 15.

Le 7 septembre à 20 h (présentation PLU)